DEL300626_02

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20260630-DEL300626_02-DE

COMMUNE DE SAINT-VRAN

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, Mme RUELLAN Christelle, M. DESBOIS Dominique, Mme GONTHIÉ Martine, M. BEAUSSERON Franck, M. CHEREUL Joël, M. CARDIN Yannick, M. MARCHAND Philippe, M. VIEIRA Pascal, Mme BONNET Cécile, Mme BIHEL Rachel, Mme BADOUARD Sandrine, Mme COUDÉ Sophie, Mme ROUILLÉ Maëlle

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

OBJET : Approbation du projet de végétalisation de la cour d'école et de l'espace jardin – Sollicitation de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22)

La commune souhaite transformer la cour de l'école actuelle, intégralement imperméabilisée en enrobé noir, afin de lutter contre les îlots de chaleur et d'améliorer le cadre de vie scolaire.

À la suite de l'étude de conception ambitieuse et qualitative remise au printemps 2026 par les étudiants du BTS Aménagements Paysagers du campus de Merdrignac, une réunion avec l'ADAC22 a été organisée le 27 mai dernier. Cette rencontre a permis de confirmer des propositions présentées par les étudiants ainsi que certaines difficultés techniques. L'ADAC22 propose deux scénarios pour mener à bien cette opération :

- Scénario 1 (Ambitieux) : Requalification majeure (abaissement de la cour, terrassements, soutènements, nouvel accès). Coût estimé : ~100 000 € HT (80 à 120 €/m²). *Mission ADAC requise : 3 jours d'assistance pour le recrutement d'un cabinet de paysagiste concepteur.*

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20260630-DEL300626_02-DE

- Scénario 2 (Sobre) : Aménagement paysager adapté au relief existant, réduction de l'allée de secours à 2m pour libérer l'espace jardin, reprofilage des talus, clôture et structure de jeu. Coût estimé : 30 000 € à 40 000 € HT (~30 €/m²). *Mission ADAC requise : 3 jours pour la réalisation de l'esquisse, des métrés et du chiffrage détaillé.*

La commune sollicite aujourd'hui l'ADAC22 pour entrer en phase opérationnelle selon l'option retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **APPROUVE** le lancement du projet de végétalisation de la cour d'école et d'aménagement de l'espace jardin.
2. **DECIDE** de retenir le Scénario 2 « Sobre » pour la mise en œuvre des travaux.
3. **SOLLICITE** l'accompagnement technique de l'ADAC22 pour la phase opérationnelle.
4. **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ADAC22 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
5. **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Le Secrétaire de séance,

Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD